



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIRE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°42-2021-015

PUBLIÉ LE 27 JANVIER 2021

Sommaire

42_DDT_Direction Départementale des Territoires de la Loire

42-2021-01-27-002 - Arrêté n° DT-21-0049 Établissant la composition de la section « économie-structures » de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (4 pages)

Page 3

42_DDT_Direction Départementale des Territoires de la
Loire

42-2021-01-27-002

Arrêté n° DT-21-0049

Établissant la composition de la section

« ^{Arrêté n° DT-21-0049} économie-structures »

Établissant la composition de la section « économie-structures »

de la ~~commission départementale d'orientation de~~
l'agriculture



**Arrêté n° DT-21-0049
Établissant la composition de la section « économie-structures »
de la commission départementale d'orientation de l'agriculture**

**La préfète de la Loire
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

Vu le Code Rural et de la Pêche Maritime ;

Vu l'ordonnance n° 2004-637 du 1er juillet 2004 relative à la simplification de la composition et du fonctionnement des commissions administratives et à la réduction de leur nombre ;

Vu l'ordonnance n° 2005-727 du 30 juin 2005 portant diverses dispositions relatives à la simplification des commissions administratives ;

Vu le décret n° 2006-665 du 7 juin 2006 relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives ;

Vu le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement des commissions administratives à caractère consultatif ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 99-632 du 24 novembre 1999 créant trois sections spécialisées ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Madame Catherine SÉGUIN préfète de la Loire ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de la Loire,

ARRETE

Article 1^{er} : La section « économie-structures » de la Commission départementale d'orientation de l'agriculture de la Loire, présidée par Mme la préfète de la Loire ou son représentant, est composée comme suit :

Membres avec voix délibératives :

- 1) Le Président du Conseil départemental** ou son représentant,
- 2) Le Directeur départemental des territoires** ou son représentant,
- 3) Le Directeur départemental des finances publiques** ou son représentant,

4) Trois représentants de la Chambre d'agriculture, dont un au titre des coopératives

membres titulaires :

- Jean-François COL – Fraisses -42560 SAINT JEAN SOLEYMIEUX
- Bertrand PALAIS – La Ferpiesse – 42360 COTTANCE

membres suppléants :

- Laurent FRECON – Les Buillons – 42110 CHAMBEON
- Véronique MURAT – Les Narces – 42990 SAUVAIN
- Flora GEROSSIER – Le Merle – 42600 MORNAND
- Patricia PUTMAN - Les Dris - 42520 MALLEVAL

dont un membre titulaire au titre des « Coopératives » :

- Éric VIAL– 76 chemin de la Grand Côte – Chavannes – 42940 SAINT BONNET LE COURREAU

membres suppléants « Coopératives » :

- Philippe DUMAS - Bardillon - 42470 SAINT SYMPHORIEN DE LAY
- Joseph ARNAUD – Bel Air – 42660 SAINT GENEST MALIFAUZ

5) Trois représentants de la FDSEA

membres titulaires :

- François GARRIVIER – Pyrandre – 42260 GREZOLLES
- Sébastien CHASSAGNEUX – 4 bis chemin du Pic – 42610 SAINT-GEORGES-HAUTEVILLE
- Christophe MARQUET – Les Aliziers – 42140 FONTANES
-

membres suppléants :

- Emmanuel PETIT – Champamont – 42114 MACHEZAL
- Julien DERORY – 132 chemin du Tilleul – 42600 ESSERTINES-EN-CHATELNEUF
- Maxime BRUN – Le Julien – 42330 AVEIZIEUX
- Gérard GALLOT – La Voûte – 42290 SORBIERS
- Jean-Luc PERRIN – Le Freyssonet – 42220 SAINT-MAURICE-EN-GOURGOIS
- Florence GODDE – Les Massards – 42450 SURY-LE-COMTAL

6) Deux représentants des Jeunes Agriculteurs

membres titulaires :

- Mathieu VASSEL – La Grande Verchère – 42360 MONTCHAL
- Étienne MURAT - Les Narces - 42990 SAUVAIN

membres suppléants :

- Rémi CIZERON - La Fougère - 42290 SORBIERS
- Julien RAMBAUD - 798 Chemin des Chezeaux - 42590 PINAY
- Jean-Louis GAYOT – 182 chemin de Félines – 42122 SAINT-MARCEL-DE-FÉLINES
- Nicolas LENOIR – 190 route des Arnauds – 42120 COMELLE-VERNAY

7) Deux représentants de la Confédération paysanne

membres titulaires :

- Hugo TAMAIN – La Bitortie – 42440 NOIRÉTABLE
- Christophe LYONNET – Les Guilleminards - 42310 URBISE

membres suppléants :

- Frédéric PADET- 325 rue des Charmilles – 42110 CIVENS
- Frédéric BERTHET- Sabonnaire – 42440 SAINT MAURICE EN GOURGOIS
- Serge REULIER – 1 chemin du Grandchamp - 42123 SAINT-CYR-DE-FAVIERES
- Laurent BROUSSET – 49 rue du Bourg – 42800 SAINT JOSEPH

8) Un représentant de la Coordination Rurale

membre titulaire :

- Julien DUMAS - La Ribeyre - 42560 SAINT-JEAN-SOLEYMIEUX

membres suppléants :

- Alain PIOTEYRY – 92 rue de la Bourgée Froide – 42330 CUZIEU
- Thierry TOUILLOUX – La Violetière – 42680 SAINT-MARCELLIN-EN-FOREZ

9) Un représentant de la Mutualité Sociale Agricole

membre titulaire :

- Louis METTON - Lorgues - 42590 NEULISE

membres suppléants :

- Bernard TRANCHAND - 1 Les Ecarasses - 42410 CHUYER
- Henry JOUVE - Les Allées - 07320 SAINT-AGREVE

10) Un représentant de la Caisse régionale de Crédit Agricole Loire Haute-Loire

membre titulaire :

- Jacques CHARGUERAUD - Le Bas - 42300 MABLY

membres suppléants :

- Jacques PLASSE - Bel Air - 42370 SAINT-ANDRÉ-D'APCHON
- André PEYRET - Meyrieux - 42170 CHAMBLES

11) Un représentant des fermiers métayers

membre titulaire :

- Raphaël REYNAUD – Les Massards – 42450 SURY-LE-COMTAL

membre suppléant :

- Guillaume RAVEAUD – Tigny – 42720 POUILLY-SOUS-CHARLIEU

12) Un représentant des propriétaires agricoles

membre titulaire :

- Véronique KEMLIN - Ferme de l'Étang - 42110 CLÉPPÉ

membres suppléants :

- Frédéric SYLVESTRE – 7 rue Charles de Gaulle – 42000 SAINT-ÉTIENNE
- Bertrand DE MEAUX – Gatelier – 42750 SAINT-DENIS-DE-CABANNE

Experts permanents, sans voix délibératives :

- 1) Deux représentants du CER France Loire, Mme Marie-Françoise VERNAY et M. Jocelyn OUILLON, ou leur suppléant M. Damien GAILLARD, conseiller d'entreprises à SAINT-PRIEST-EN-JAREZ
- 2) Un représentant de la DIRECCTE-UD 42, Mme Isabelle BRUN-CHANAL
- 3) Un représentant de l'Association SOS Solidarité Paysans 42, M. Pierre BLEIN, 1436 route des Lyonnaises 42210 SAINT-CYR-LES-VIGNES
- 4) Un représentant de la Fédération départementale des CUMA, M. Laurent LARUE ou M. Sébastien PONCET
- 5) Un représentant de la Fédération départementale de la Coopération agricole
- 6) Un représentant de la SAFER
- 7) Un expert sur les enjeux fonciers liés à l'installation

Des experts pourront être convoqués au cas par cas selon la nature de l'ordre du jour, sans voix délibérative, notamment des représentants de filières et des représentants de banques intervenant dans le financement de l'agriculture.

Article 2 : Les compétences suivantes sont déléguées par la Commission départementale d'orientation de l'agriculture à la section « économie-structures » : préparation des prises de décisions individuelles au moyen d'avis concernant notamment :

- les autorisations préalables dans le cadre du contrôle des structures,
 - l'agrément des groupements pastoraux,
 - l'agrément des coopératives agricoles,
 - les demandes d'aides à l'installation des jeunes agriculteurs,
- et toutes les autres décisions à titre individuel.

Article 3 : Monsieur le secrétaire général de la préfecture de la Loire et Mme la directrice départementale des territoires, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Saint-Étienne, le 27/01/2021

SIGNÉ : Catherine SEGUIN
Préfète de la Loire

Outre les recours gracieux et hiérarchiques qui peuvent s'exercer dans un délai de 2 mois, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lyon, dans un délai de 2 mois à compter de la publication au recueil des actes administratifs, ou en cas de recours gracieux ou hiérarchique, à compter de la réponse ou du rejet implicite de l'autorité compétente.